

Conseils municipaux

Les Conseillers Municipaux sont les représentants de toute la population.

Organe délibérant de la commune, le Conseil Municipal se compose de 45 membres élus répartis en groupes politiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunit en moyenne six fois par an, plus si cela est nécessaire. Il règle par ses délibérations toutes les affaires de la commune, votant par exemple le budget et le taux de l'impôt. Le Conseil est aidé dans sa tâche par le travail des commissions municipales, au nombre de sept.

Il se doit de veiller à diffuser auprès des administrés de Meaux les décisions prises au terme de ces délibérations. Il se propose, ici, de les retranscrire. Pour vos recherches, il suffit de sélectionner le compte rendu du Conseil qui vous intéresse.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Vendredi 5 juin 2026
Vendredi 18 septembre 2026
Vendredi 27 novembre 2026
Vendredi 18 Décembre 2026

COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Retrouvez l'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux ainsi que les décisions et arrêtés pris par la ville depuis le début de l'année 2023 sur la page :

[Recueil des Décisions et arrêtés municipaux de la Ville de Meaux](#)

Retrouvez ci-dessous les comptes rendus des conseils municipaux de 2021 et 2022 :

Comptes rendus 2022

Comptes rendus 2021